



Titulaires en exercice :	26 + 2 membres consultatifs
Membres présents :	19 + 1 membre consultatif
Absents excusés :	6

**ABSENTS EXCUSES (6) :**

2<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT : Mme Noëlle DEVIE (Rimogne)

MEMBRES :  
M. Jean Claude CHANTRAINE (Chilly)  
M. Daniel KOSTUS (Ham les Moines)  
M. Gérard CALVI (Houldizy)  
M. Jean-Luc PINNETERRE (Rimogne)

MEMBRE CONSULTATIF : M. Régis GILLOUX (Lonny)

**ABSENTS NON EXCUSES (2) :**

MEMBRES :  
M. André LIEBEAUX (Gué d'Hossus)  
M. Daniel THIEBAUX (Saint Marcel)

Assistaient également à la réunion, **Madame Annie JACQUET**, Attachée Territoriale, **Madame Carole DISTAVE**, et **Madame Magali SATABIN**, Adjoints Administratifs.

Monsieur Le Président présente l'ordre du jour, à savoir :

- Préparations Budgétaires 2010
- Dossier Ordures Ménagères
- Dossier SPANC
- Questions diverses

Il informe les membres du bureau que la Préfecture a établi en date du 18 février 2010 l'Arrêté portant adhésion de la commune de Sormonne à la Communauté de Communes, et que, par conséquent, la commune sera représentée au prochain Conseil Communautaire.

**1) PREPARATIONS BUDGETAIRES :**

La parole est donnée aux Vice-Présidents concernant les opérations budgétaires.

Monsieur RAMELET qui informe les membres présents que des éléments financiers sont en attente pour la préparation du Budget Primitif 2010 et qu'une réunion de la Commission de Finances sera prochainement programmée.

Monsieur DOYEN précise que si les ressources de la Taxe Professionnelle 2010 sont moindres par rapport à 2009, le Fonds National compensera ; si elles sont supérieures, il faudra reverser au Fonds National.

Monsieur RAMELET ajoute que la Taxe Professionnelle 2010 sera au moins identique à celle de 2009.

Selon lui, il serait sage que les chiffres du Budget Primitif 2010 soient calqués sur les recettes 2009. Les valeurs locatives seront connues au 05 mars prochain.

Monsieur Le Président indique que la Dotation Globale de Fonctionnaires augmentera de 0,6% et que le Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle sera encore perçue sur l'année 2010.

## 2) DOSSIER ORDURES MENAGERES :

- Renouvellement du marché de collecte :

Il est demandé à Madame SATABIN de présenter ce point :

Concernant le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers, les Commissions Ordures Ménagères et Finances se sont réunies le 11 février dernier pour travailler sur le cahier des charges. Ce dernier sera finalisé le 04 mars prochain ; l'avis d'appel public sera lancé vers le 10 mars, avec une remise des offres prévue le 21 avril à 12h00. La Commission d'appel d'offres se réunira le 06 mai pour le choix des prestataires.

Parallèlement, Monsieur Le Président propose, en accord avec les membres présents, de fixer une réunion du Conseil Communautaire le 10 mai pour l'attribution du marché. Chacun prend note de la date.

Madame SATABIN précise qu'il serait favorable de renommer les membres de la Commission d'Appel d'Offre car d'une part, Monsieur PORTIER n'est plus membre, et d'autre part, il serait plus judicieux que des membres ayant travaillé sur le cahier des charges pour le prochain marché soit représentés en CAO.

Monsieur SWARTVAGHER est invité à lire les demandes de prestations établies dans le cahier des charges, à savoir :

*SOLUTION 1 : Prestations égales au marché actuel.*

-Collecte des **Déchets Ménagers Résiduels** au porte-à-porte (déposé devant le domicile des administrés) et transport à la décharge d'Eteignières, soit :

1 fois par semaine sur les communes de Bourg-Fidèle, Harcy, Rocroi extra muros, Gué d'Hossus, Taillette, Sury, Houldizy, Ham-Les-Moines, Montcornet, Lonny et Regniowez.

2 fois par semaine sur les communes de Renwez, Saint-Marcel, Rocroi intra muros et certains établissements de Rocroi.

-Collecte des sacs jaunes (bouteilles plastiques et boîtes de conserve) et sacs bleus (papiers/journaux) séparément au porte-à-porte et transport vers le centre de tri.

1 semaine sur 2 pour les communes collectées 1 fois par semaine en DMR, soit les semaines paires pour les sacs jaunes et les semaines impaires pour les sacs bleus.

1 fois par semaine pour chaque sac pour les communes collectées 2 fois par semaine en DMR.

-Collecte des encombrants au porte-à-porte et transport à la décharge d'Eteignières 1 fois par an.

En solution 2, il est demandé les prix pour les mêmes prestations en prenant en compte un tri effectué dans un seul sac ou lieu de deux actuellement, afin de voir si ce mode de collecte serait moins onéreux ou pas.

Il est également demandé des prix prenant en compte un seul ramassage pour l'ensemble des communes, afin de faire un rapport de prix entre un et deux ramassages.

Une discussion est ouverte sur un éventuel passage au tri dans un seul sac au lieu de deux.

Monsieur GERMAIN informe les membres du bureau qu'actuellement le traitement du tri dans un seul sac est plus coûteux que dans deux sacs, mais dans l'avenir les nouveaux centres de tri seront amenés à trier plus facilement un seul sac que deux, et à moyen terme, la tendance sur ces coûts pourrait s'inverser.

Monsieur Le Président demande à voir les avantages que d'autres collectivités ont eu à passer au tri dans un seul sac.

Monsieur GERMAIN ajoute que la demande effectuée dans ce sens dans le cahier des charges reste une variante, et il est bien évident que si cette option est plus onéreuse, elle ne sera pas adoptée.

Monsieur COLSON de Arreux souligne que le tri dans un seul sac simplifie le tri à l'administré et rend meilleure la qualité du tri. Le prix du carburant sera, selon lui, un facteur de prix important.

Monsieur DEPAIX de Montcornet demande s'il serait possible d'inverser le mode de ramassage actuel pour le tri, à savoir, prendre en semaine paire pour la collecte des sacs de couleur « bleu » (4 lettres) et en semaine impaire pour la collecte des sacs de couleur « jaune » (5 lettres), plutôt que d'élaborer un calendrier qui change tous les débuts d'année.

Il lui est répondu que dans la mesure où les administrés sont habitués à un système, il vaut mieux ne pas le modifier.

Monsieur BINET de Rocroi demande si les problèmes de ramassage sur certains secteurs en hiver ont été revus dans le cahier des charges.

Il lui est répondu que oui.

Monsieur BINET ajoute que les prestataires peuvent tout de même équiper leurs camions afin de pouvoir mieux collecter pendant les intempéries.

Monsieur GERMAIN explique qu'au sujet des problèmes de collecte ayant eu lieu cet hiver avec la société DECTRA, une réunion aura lieu le 18 mars prochain avec les responsables. Trois courriers ont été envoyés et 4 500 € de pénalités établies à l'encontre de la société DECTRA sont en attente.

Madame SATABIN ajoute que ces pénalités ne peuvent être déduites directement d'une facture mais qu'un titre de recette doit être établi.

- Redevance Spéciale :

Concernant les tarifs de la Redevance Spéciale appliqués aux entreprises et collectivités non soumis à la T.E.O.M., Madame SATABIN explique qu'une délibération devra être prise au prochain Conseil Communautaire pour les tarifs 2010 ; ils seront les mêmes qu'en 2009, mais seront recalculés pour l'année 2011 suivant les tarifs du prochain marché de collecte à venir.

Monsieur SOBANSKA évoque le dossier de l'entreprise DURBECQ, toujours en suspend, pour l'exonération de la T.E.O.M. ; Monsieur DOYEN précise qu'il faudra voir si une délibération est à prendre avant le 15 octobre 2010.

- Prélèvement mensuel de la R.E.O.M. :

Concernant la mise en place du prélèvement mensuel de la R.E.O.M., Madame SATABIN demande, d'une part, si les foyers non mensualisés des communes de Maubert-Fontaine et Rimogne doivent être relancés, et d'autre part, si le prélèvement mensuel doit être proposé aux autres communes.

Monsieur THIERY est favorable puisque cela permet d'amener de la trésorerie à la Communauté de Communes.

Monsieur COLSON ajoute que le prélèvement mensuel aide les personnes en difficultés.

Monsieur Le Président revient sur le courrier établi par Monsieur BLAIMONT concernant son refus de relancer les personnes de sa commune n'ayant pas réglé la R.E.O.M., et exprime le fait qu'il n'a pas apprécié cette attitude.

Monsieur BLAIMONT répond qu'en matière de paiement, sa commune est exemplaire. Il estime que la compétence a été entièrement déléguée à la Communauté de Communes.

Monsieur Le Président est d'accord mais une aide est juste demandée aux maires.

Il effectue une lecture des montants impayés 2009 de la R.E.O.M. Il évoque par ailleurs les divers problèmes rencontrés avec la perception.

Monsieur COLSON précise que les impayés sont et seront toujours présents, mais que la mensualisation peut aider à les réduire. Il ne faut en aucun cas mettre en cause les communes.

Monsieur RAMELET s'inquiète si à terme, il est nécessaire d'établir un budget séparé OM, comment sera-t-il possible d'équilibrer ? Pour l'instant, le budget commun permet d'abonder.

- Accès des communes de Arreux et Sévigny-La-Forêt aux déchèteries :

Madame SATABIN expose un problème de signature de convention avec le S.M.I.C.T.O.M. d'Auvillers-Les-Forges concernant l'accès des communes de Arreux et Sévigny-La-Forêt aux déchèteries. Elle précise que sans convention, la facture ne peut être adressée au S.M.I.C.T.O.M.

Monsieur THIERY explique qu'il y a un désaccord sur le prix.

Monsieur COLSON demande une copie du projet de convention. Ce document lui sera adressé par mail afin de voir au problème.

### **3) DOSSIER SPANC :**

La parole est donnée à Monsieur DEPAIX qui informe les membres du bureau qu'une réunion a eu lieu vendredi 19 février avec Monsieur DEMARTHE du Conseil Général afin de travailler sur le dossier de consultation pour l'inventaire, le diagnostic et le contrôle périodique de l'assainissement non collectif. Il précise que c'est un sujet ardu.

Un plan d'action est en cours de validation et doit être approuvé dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2010 ; Monsieur DEMARTHE doit effectuer une relecture et donner son aval sur l'aspect juridique du dossier.

L'installation d'un assainissement est de l'ordre de 8 000 à 10 000 €, et le contrôle, de l'ordre de 300 à 500 €. Le règlement du SPANC est à modifier et le prix de cette visite devra être fixé après l'appel d'offres.

Afin de respecter le délai du 31/12/10, l'appel d'offre doit être lancé avant juin 2010 car 1 400 contrôles sont à faire avant le 31 décembre 2010. L'entreprise retenue informera l'habitant du contrôle et fera ensuite son rapport de visite, tout en sachant que les maires ont toujours la compétence de police.

Monsieur SOBANSKA informe les membres que le Conseil Général ne subventionnera pas les mises aux normes.

Il indique par ailleurs que plusieurs courriers ont été envoyés aux foyers ayant monté un dossier d'assainissement afin de les relancer car nous n'avons pas de nouvelles sur l'avancement de leur installation.

Monsieur DEPAIX indique que les phasages avec les dates doivent être redistribués.

Monsieur MOKROS de Laval-Morency demande si l'assainissement collectif est subventionné.

Monsieur SOBANSKA lui répond qu'il l'est uniquement de l'Agence de l'Eau.

Monsieur MOKROS ajoute que par conséquent, aucune commune n'aura les moyens de réaliser un assainissement collectif.

Monsieur Le Président dit que si le rendement des mises aux normes n'attend pas 70%, les communes seront pénalisées.

Monsieur RICHARD d'Harcy indique qu'il attend toujours la réalisation d'un diagnostic d'assainissement.

Monsieur SOBANSKA précise que l'Agence de l'Eau finance les diagnostics dans le cas où ils sont suivis de travaux ; si les communes ne font pas les travaux, elles devront reverser la subvention à l'Agence.

Il répond par ailleurs que cette compétence est à reprendre ; ce sera inscrit au Budget Primitif 2010.

Monsieur DEPAIX émet le souhait de retravailler, dès qu'il le sera possible, sur le cahier des charges du SPANC en collaboration avec Madame DELAVIE de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Le Président informe les élus que l'Agence de l'Eau est en fin du 9<sup>ème</sup> programme et que les priorités ont changé.

Monsieur DEPAIX demande de prendre tout de même des délibérations pour solliciter des subventions.

Concernant le diagnostic de Rimogne, les derniers rapports sont en attente ; la commune de Rimogne ne s'est pas encore engagée à faire les travaux car nous sommes encore en phase d'étude.

### **4) QUESTIONS DIVERSES :**

- Pôles de santé :

Monsieur Le Président informe les membres que la Préfecture a été interrogée par rapport au projet des pôles de santé et il s'avère que la Communauté de Communes n'a pas la compétence en la matière.

*Il indique que si la Communauté de Communes souhaite réaliser ces installations, cela dépend de la compétence optionnelle, à savoir l'Action Sociale. Trois éléments sont à prendre en compte : les maisons médicales, une maison pour personnes âgées sur Renwez et le problème de la petite enfance dont la mairie de Maubert-Fontaine a fait l'interpellation. Les Commissions compétentes devront travailler sur les aspects juridiques, économiques et financiers.*

*Les maisons de santé sont un problème d'aménagement du territoire ; La petite enfance et le regroupement des personnes âgées sont également des problèmes importants. Le but est d'avoir des territoires attractifs par la mise en place de services. Une réflexion générale doit être faite pour savoir ce que l'on engage ou pas.*

*Monsieur COLSON est d'accord pour que la Communauté de Communes monte en puissance mais ces trois sujets représentent beaucoup de charges de fonctionnement en même temps ; la prudence est de rigueur.*

*Monsieur RICHARD souhaite préciser que prendre les compétences est une chose mais les exercer en est une autre. Les projets sont bien sûr à étudier au préalable.*

*Monsieur DOYEN rappelle les deux compétences obligatoires, à savoir, compétence économique et compétence de l'espace. Selon lui, une analyse plus fine des compétences existantes est à développer.*

*Monsieur RAMELET dit que la Commission Economique doit se réunir en collaboration avec la Commission de Finances afin d'étudier le projet. Selon lui, c'est à la suite de l'étude du projet que la compétence doit être prise ou pas.*

*Monsieur Le Président invite les Commissions compétentes à travailler sur les différents dossiers et lève la séance.*

#### **SEANCE LEVEE A 21H15**

*Ainsi fait et délibéré,*

*Suivent les signatures,  
**Le Président,  
M. SOBANSKA***

